



MEMO Déchets

Votre guide des déchets



Nos déchets sont des ressources : **préservons-les** ensemble.
Évitons le gaspillage, trions et valorisons.





Informations générales



Et aussi sur www.memodechets.ch et l'application

Horaires d'ouverture

du 1er avril au 30 septembre :

Lundi 10 h 45 - 11 h 45
Mercredi 15 h 45 - 17 h 45
Samedi 9 h 45 - 11 h 45

du 1er octobre au 31 mars :

Lundi 10 h 45 - 11 h 45
Mercredi 15 h 45 - 16 h 45
Samedi 9 h 45 - 11 h 45

Ayant-droits

La déchetterie est réservée uniquement aux habitants de Chevroux, propriétaires de chalets et locataires d'une place au camping communal. Les dépôts en dehors des heures d'ouverture, à l'intérieur ou à l'extérieur, sont interdits. Les contrevenants sont passibles d'amende.

Déchets carnés

A apporter au **CCSPA - Payerne** : 026 660 36 12
(urgence uniquement : 077 447 18 82)

Déchets verts

Déchets de jardin et branches à apporter à la déchetterie, pour faire du compost.
Grosses quantités non admises : elles doivent être amenées directement chez **Fricompost SA**, La Saugette 27 à 1580 **Avenches** (un bon doit être demandé auparavant aux ouvriers communaux).
026 675 21 22

Horaire Fricompost :

Lundi - jeudi 7h30 - 11h45 / 13h00 - 17h00 (vendredi 16h30)

Déchets spéciaux

Amener chez **Goutte Récupération RG SA à Sévaz**
026 663 95 95
www.recuperation.ch

Feux de jardin

Les feux de jardin sont interdits.

Divers

Nous vous prions de bien trier les déchets, car des taxes supplémentaires sont à la charge de la commune en cas de tri non conforme, car ils nécessitent une manutention supplémentaire. Merci de votre compréhension et collaboration.

Contact et infos

Administration communale

Commune de Chevroux
Route du Village 5
1545 Chevroux
026 667 10 05
admin@chevroux.ch
www.chevroux.ch

Déchetterie communale

Chemin des Chênes 1
1545 Chevroux
voir calendrier détachable et situation page 1

Pour toute question et information : Merci de vous adresser à notre personnel communal et vous conformer à leurs indications.

Mini-déchetterie au port :

Uniquement dépôt VERRE, PAPIER, ALU et PET, durant la saison estivale, dans les containers correspondants.

IMPORTANT

N° de téléphones d'urgence :

Police 117

Pompiers 118

Ambulances 144

REGA (hélicoptère de secours) **1414**

Institut toxicologie (en cas d'empoisonnement) **145**

Sites internet pouvant vous être utiles :

contribue.ch

www.responsables.ch

Pour toute information générale relative à la gestion des déchets, contactez la commune.





2024

Calendrier

Chevroux

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
L 1	Nouvel-An			1 Lundi de Pâques		
M 2	Lendemain de Nouvel-An			2		
M 3	de 15h45 à 16h45			3 de 15h45 à 17h45	1 de 15h45 à 17h45	
J 4		1		4	2	
V 5		2	1	5	3	
S 6	de 9h45 à 11h45	3 de 9h45 à 11h45	2 de 9h45 à 11h45	6 de 9h45 à 11h45	4 de 9h45 à 11h45	1 de 9h45 à 11h45
D 7		4	3	7	5	2
L 8	de 10h45 à 11h45	5 de 10h45 à 11h45	4 de 10h45 à 11h45	8 de 10h45 à 11h45	6 de 10h45 à 11h45	3 de 10h45 à 11h45
M 9		6	5	9	7	4
M 10	de 15h45 à 16h45	7 de 15h45 à 16h45	6 de 15h45 à 16h45	10 de 15h45 à 17h45	8 de 15h45 à 17h45	5 de 15h45 à 17h45
J 11		8	7	11	9 Ascension	6
V 12		9	8	12	10	7
S 13	de 9h45 à 11h45	10 de 9h45 à 11h45	9 de 9h45 à 11h45	13 de 9h45 à 11h45	11 de 9h45 à 11h45	8 de 9h45 à 11h45
D 14		11	10	14	12	9
L 15	de 10h45 à 11h45	12 de 10h45 à 11h45	11 de 10h45 à 11h45	15 de 10h45 à 11h45	13 de 10h45 à 11h45	10 de 10h45 à 11h45
M 16		13	12	16	14	11
M 17	de 15h45 à 16h45	14 de 15h45 à 16h45	13 de 15h45 à 16h45	17 de 15h45 à 17h45	15 de 15h45 à 17h45	12 de 15h45 à 17h45
J 18		15	14	18	16	13
V 19		16	15	19	17	14
S 20	de 9h45 à 11h45	17 de 9h45 à 11h45	16 de 9h45 à 11h45	20 de 9h45 à 11h45	18 de 9h45 à 11h45	15 de 9h45 à 11h45
D 21		18	17	21	19	16
L 22	de 10h45 à 11h45	19 de 10h45 à 11h45	18 de 10h45 à 11h45	22 de 10h45 à 11h45	20 Lundi de Pentecôte	17 de 10h45 à 11h45
M 23		20	19	23	21	18
M 24	de 15h45 à 16h45	21 de 15h45 à 16h45	20 de 15h45 à 16h45	24 de 15h45 à 17h45	22 de 15h45 à 17h45	19 de 15h45 à 17h45
J 25		22	21	25	23	20
V 26		23	22	26	24	21
S 27	de 9h45 à 11h45	24 de 9h45 à 11h45	23 de 9h45 à 11h45	27 de 9h45 à 11h45	25 de 9h45 à 11h45	22 de 9h45 à 11h45
D 28		25	24	28	26	23
L 29	de 10h45 à 11h45	26 de 10h45 à 11h45	25 de 10h45 à 11h45	29 de 10h45 à 11h45	27 de 10h45 à 11h45	24 de 10h45 à 11h45
M 30		27	26	30	28	25
M 31	de 15h45 à 16h45	28 de 15h45 à 16h45	27 de 15h45 à 16h45		29 de 15h45 à 17h45	26 de 15h45 à 17h45
J		29	28		30	27
V			29 Vendredi Saint		31	28
S			30 de 9h45 à 11h45			29 de 9h45 à 11h45
D			31			30
L						
M						



2024

Calendrier

Chevroux

	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
L 1	de 10h45 à 11h45					
M 2				1		
M 3	de 15h45 à 17h45			2 de 15h45 à 16h45		
J 4		1 Fête nationale		3		
V 5		2		4	1	
S 6	de 9h45 à 11h45	3 de 9h45 à 11h45		5 de 9h45 à 11h45	2 de 9h45 à 11h45	
D 7		4	1	6	3	1
L 8	de 10h45 à 11h45	5 de 10h45 à 11h45	2 de 10h45 à 11h45	7 de 10h45 à 11h45	4 de 10h45 à 11h45	2 de 10h45 à 11h45
M 9		6	3	8	5	3
M 10	de 15h45 à 17h45	7 de 15h45 à 17h45	4 de 15h45 à 17h45	9 de 15h45 à 16h45	6 de 15h45 à 16h45	4 de 15h45 à 16h45
J 11		8	5	10	7	5
V 12		9	6	11	8	6
S 13	de 9h45 à 11h45	10 de 9h45 à 11h45	7 de 9h45 à 11h45	12 de 9h45 à 11h45	9 de 9h45 à 11h45	7 de 9h45 à 11h45
D 14		11	8	13	10	8
L 15	de 10h45 à 11h45	12 de 10h45 à 11h45	9 de 10h45 à 11h45	14 de 10h45 à 11h45	11 de 10h45 à 11h45	9 de 10h45 à 11h45
M 16		13	10	15	12	10
M 17	de 15h45 à 17h45	14 de 15h45 à 17h45	11 de 15h45 à 17h45	16 de 15h45 à 16h45	13 de 15h45 à 16h45	11 de 15h45 à 16h45
J 18		15	12	17	14	12
V 19		16	13	18	15	13
S 20	de 9h45 à 11h45	17 de 9h45 à 11h45	14 de 9h45 à 11h45	19 de 9h45 à 11h45	16 de 9h45 à 11h45	14 de 9h45 à 11h45
D 21		18	15	20	17	15
L 22	de 10h45 à 11h45	19 de 10h45 à 11h45	16 de 10h45 à 11h45	21 de 10h45 à 11h45	18 de 10h45 à 11h45	16 de 10h45 à 11h45
M 23		20	17	22	19	17
M 24	de 15h45 à 17h45	21 de 15h45 à 17h45	18 de 15h45 à 17h45	23 de 15h45 à 16h45	20 de 15h45 à 16h45	18 de 15h45 à 16h45
J 25		22	19	24	21	19
V 26		23	20	25	22	20
S 27	de 9h45 à 11h45	24 de 9h45 à 11h45	21 de 9h45 à 11h45	26 de 9h45 à 11h45	23 de 9h45 à 11h45	21 de 9h45 à 11h45
D 28		25	22	27	24	22
L 29	de 10h45 à 11h45	26 de 10h45 à 11h45	23 de 10h45 à 11h45	28 de 10h45 à 11h45	25 de 10h45 à 11h45	23 de 10h45 à 11h45
M 30		27	24	29	26	24
M 31	de 15h45 à 17h45	28 de 15h45 à 17h45	25 de 15h45 à 17h45	30 de 15h45 à 16h45	27 de 15h45 à 16h45	25 Noël
J		29	26	31	28	26 Saint-Etienne
V		30	27		29	27
S		31 de 9h45 à 11h45	28 de 9h45 à 11h45		30 de 9h45 à 11h45	28 de 9h45 à 11h45
D			29			29
L			30 de 10h45 à 11h45			30 de 10h45 à 11h45
M						31

Comment bien trier ?



Aérosols

Important : videz complètement le gaz propulseur = risque d'explosion, puis déposer, en fonction de la matière, dans les conteneurs appropriés.



Aluminium et boîtes de conserve

Pas d'emballage alu contenant du plastique ou du papier ! Rincez les boîtes de conserve, afin d'éviter les odeurs nauséabondes, écrasez-les et déposer dans le conteneur réservé à cet effet.



Amiante

Nous rappelons que les déchets d'amiante doivent faire l'objet d'un traitement particulier, car cette matière est dangereuse pour la santé et doit être manipulée avec précaution. Prenez contact avec notre personnel de voirie pour tout renseignement.



Appareils électriques et électroniques payants

Enlever les piles avant de les mettre dans le container. Gros appareils : à rendre en priorité au revendeur ; à la déchetterie une taxe sera perçue : veuillez vous adresser au personnel communal.



Batteries d'autos payants

A rendre en priorité auprès de votre revendeur ou récupérateur ; à la déchetterie une taxe sera perçue. Merci de vous adresser au personnel de la voirie.



Capsules en alu

A déposer dans le conteneur réservé à cet effet (ne pas les mettre dans la benne "alu & fer blanc").



Cartouches d'encre pour imprimantes

A restituer aux points de vente.



Couche-culotte

Les couches-culottes ("Pampers") doivent être mises dans des sacs en plastique transparents, pour en permettre le contrôle, puis déposés dans le conteneur réservé à cet effet. Merci.



Déchets de chantier

Briques, béton, matériaux de démolition sont acceptés en petites quantités à la déchetterie ; pour les rénovations ou grandes quantités, veuillez commander une benne.



Déchets de jardin

Mettre dans la benne y relative ; pour faire du compost ! Grosses quantités non admises : à amener chez Fricompost à Avenches (bon à demander auparavant au personnel de la voirie).



Déchets encombrants combustibles payants

Les objets : max. 2,0 m. Veuillez démonter les meubles ; déchets plastiques dans les sacs à ordures. Gros volumes : taxe sera perçue ; veuillez vous adresser au personnel communal.



Déchets inertes (petites quantités)

Porcelaine, briques, béton, matériaux de démolition en petites quantités sont acceptés ; pour les grandes quantités, veuillez commander une benne.



Dépouilles d'animaux

Déchets carnés : refusés à la déchetterie, à apporter au CCSPA (Centre de collecte de sous-produits animaux) Route de Grandcour 86 à Payerne / lundi au samedi 8h00 - 11h30 - fermé après-midi et jours fériés ; cadavres gros bovins à acheminer avant 10h30 026 660 36 12



Ferraille (objets métalliques)

Les objets métalliques doivent être déposés, débarrassés du caoutchouc, plastique et autres matériaux non ferreux, dans la benne réservée à cet effet.



Flacons en plastique avec bouchon

Tous les flacons sont acceptés, **sauf ceux de couleur noire** ; les flaconnages doivent être vidés ; attention : bouteilles en PET dans le conteneur de PET.



Huiles minérales et végétales

Huiles végétales (cuisine) et minérales (moteur) à vider dans les fûts respectifs ! Si fûts pleins, veuillez vous adresser au personnel. Pas de solvant, ni benzine, ni pétrole dans ces fûts.



Livres

Nous vous encourageons à déposer vos livres (en bon état) dans la cabane à livres communale située en face du Restaurant du Jura ou de les remettre à des associations ou institutions pour la revente en seconde main.



Médicaments

Les médicaments doivent être rapportés à la pharmacie ou à la droguerie.



Ordures ménagères payants

Sacs poubelles **standards** 35, 60 ou 110 litres : déposer dans bennes compactantes (ouverture avec carte magnétique, disponible au bureau communal) : voir plan de situation.



Papier et carton

Piez les cartons afin de réduire les volumes.



Peintures

Peintures, solvants, produits chimiques, etc. : déposer dans les conteneurs spécifiques, selon indications du personnel = produits dangereux : ne jamais les mettre dans les poubelles.



PET

Uniquement les bouteilles "PET" dans le container : veuillez écraser et reboucher les bouteilles (diminuer volume). Attention : bouteilles d'huile ou vinaigre = sacs à ordures.



Piles et accumulateurs payants

A déposer dans le conteneur y relatif ; sauf batteries de véhicules et bateaux, à rendre auprès d'un revendeur ou récupérateur ; en cas de dépôt à la déchetterie une taxe sera perçue.



Pneus payants

Une taxe en fonction du genre de pneu sera perçue : veuillez vous adresser au personnel communal.



Robidogs

Merci de ramasser les crottes de nos amis à 4 pattes et les déposer dans les "Robidogs". Nous vous rappelons que des sacs sont disponibles au bureau communal et à la déchetterie.



Sagex

Piez les petits emballages dans les sacs à ordures ; pour le dépôt d'emballages non souillés et de grande taille, veuillez vous adresser au personnel.



Textiles et chaussures

Pas de vêtements sales ou défectueux, ni chaussures isolées. N'oubliez pas les ramassages par les différentes institutions (déposer les sacs selon leurs indications).



Tubes lumineux (néon) / LED payants

Mettez les ampoules économiques dans le tonneau prévu à cet effet : elles sont recyclées spécialement ; toutefois, si possible, les ramener en priorité aux commerces.



Verre

Veuillez trier par couleur et séparer le verre plat (vitre) : à mettre dans le conteneur prévu à cet effet. Attention : pas de fermeture métallique dans ces bennes.

Principe de base des coûts de la déchetterie

Les lois fédérales et cantonales pour la protection de l'environnement imposent aux communes de couvrir l'entier des frais d'élimination des déchets par des taxes.

Actuellement, à Chevroux, une taxe de CHF. 0.80 par kilo de déchets est prélevée sur la carte magnétique, carte qui peut être achetée et chargée au bureau communal durant les heures d'ouverture (coût CHF. 20.- / carte) ; de ce fait aucun sac spécial n'est requis.

Ma contribution financière

Actuellement, une taxe forfaitaire annuelle de CHF. 60.- par ménage (minimum 2 personnes) est facturée pour les ordures ménagères ; pour les personnes seules elle se monte à CHF. 40.-.

Un prorata temporis est calculé pour les arrivées et les départs durant l'année civile, le mois entamé sera comptabilisé en plein.

A l'achat de certains articles, une **taxe anticipée de recyclage (TAR)** est comprise dans le prix et couvre les frais de recyclage (PET, piles, appareils, etc.).

La **taxe annuelle communale** est également destinée à couvrir les frais d'exploitation de la déchetterie.

Le tri des déchets : un devoir écologique

Le tri et l'élimination des déchets est un service communal onéreux, mais un devoir écologique.

Ensemble nous pouvons diminuer l'impact de nos déchets sur l'environnement et les coûts de fonctionnement de la déchetterie. Les déchets triés sont recyclés ou éliminés, de façon à respecter l'environnement

La meilleure façon de limiter les coûts provoqués par les déchets, c'est d'éviter de les produire !





COMMUNE DE CHEVROUX

La Municipalité

Mon réflexe : TRI A LA SOURCE

Quand je fais mes achats...

- J'en profite pour ramener aux magasins tous les déchets qui y sont repris (bouteilles en PET et en plastique, piles, appareils hors d'usage, peintures, déchets toxiques, cartouches d'imprimantes, etc.) et les médicaments à la pharmacie.
- Je choisis les objets et denrées en fonction de leur bilan écologique (économiques en emballage, en énergie de production et de transport, moins polluants, recyclables).
- Autant que possible je laisse les emballages sur place aux magasins où j'effectue mes achats.

Les déchets : affaire personnelle ou collective ?

Le tri est, en premier lieu, un problème à gérer de manière individuelle, si nécessaire par un changement de nos habitudes, ménage par ménage.

Mais ce n'est que par un effort partagé de toute la collectivité que chacun trouvera une récompense personnelle et collective :

- Le maintien et la sauvegarde de notre environnement ;
- Des taxes annuelles raisonnables.

La gestion d'une déchetterie au niveau communal

**Seul un effort collectif peut garder les coûts
dans une proportion raisonnable.**

Un grand MERCI pour les efforts déjà faits et ceux à venir.

Nous espérons que ce guide de la gestion des déchets, élaboré avec le soutien logistique de la SAIDF, vous aidera dans cette tâche.